

VILLE DE REMIREMONT

Du N°1 au N° 12 + du N° 20 au N°35

PRINCIPE DE COLORATION DES FACADES

A partir du nuancier proposé, le premier demandeur choisit sa couleur en respectant les principes ci-après. Le second demandeur choisit sa couleur selon les même règles etc...

- Pas deux teintes identiques juxtaposées
- Pas deux teintes soutenues l'une à côté de l'autre
- Pas de façade blanche ou blanc cassé à côté d'une façade d'un ton soutenu
- Pas de teinte soutenue sur une maison large

20	N° 295 Ocre Intense	21	N° 308 Brun Jaune
22	N° 327 Rouge Territe	23	N° 348 Rouge Violine Sombre
24	N° 053 Vert Albatre	25	N° 224 Beige Grisé
26	N° 006 Rose Foncé	27	N° 210 Bleu Grisé
28	N° 218 Cendre Vert Foncé	29	N° 312 Terre Orange
30	N° 259 Beige Orange Foncé	31	N° 216 Bleu Turquoise
32	N° 001 Blanc Cassé	33	N° 091 Gris Perle
34	N° 254 Cendre Mauve	35	N° 279 Pierre Grisée

